



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

**Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**  
vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart.

**Art. 2 :** Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec désignation de leur fonction.

<b>FONCTION</b>	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>ADRESSE</b>	
<b>Président</b>	PRINCIPI Daniel	Rue de la Foulaz 18	2025 Chez-le-Bart
<b>Vice-présidente</b>	BRUNNER Sonja	Rue des Cerisiers 10	2023 Gorgier
<b>Trésorier</b>	ROTH Sylvain	Rue du Centre 5	2023 Gorgier
<b>Membres</b>	BACHMANN Manuela	Rue des Pinsons 8	2023 Gorgier
	SCHMUTZ Micaël	Rue de la Cour 11	2023 Gorgier

**Art. 3 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Le président,  
Jean Fehlbaum

Le secrétaire,  
Patrick Ginggen